UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel– 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80
————oOo————

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 02 Novembre à 18 H 00, les membres du comité syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis salle du conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 72 titulaires - 43 suppléants Délégués présents : 43 délégués (37 titulaires – 6 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 43 délégués (37 titulaires – 6 suppléants) Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 26 Octobre 2026	Résultat du vote : Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents:
Titulaires :
M. Dominque AGAR, M. Christian ALBASSIER, M. Bruno ARLE FERVEL, M. Nicolas BAHU, M. Didier BANDRY, M. Grégory BESONHÉ, M. Gérard BLAVET, M. Gilles CARON, M. Hugues DAZARD, Mme Michèle DEMANGE, M. Philippe DOBSKI, M. Rémy DUFOUR, Mme Madeleine GABRIEL, M. Philippe GALLOCHAT, M. Michel GILLE, M. Michel GUILLEMAN, M. Jean-Paul GUILLON, Mme Maryse HERNANDEZ, M. Michel HOERTER, M. Corentin LEGENDRE, M. David LLOANCY, M. Patrick MALEZE, M. Eric MANGIN, M. Philippe MARCHAL, M. Michel MATHIS, M. Jean-Luc PANTOUX, Mme Elisabeth PARENT-AUBOYNEAU, Mme Chantal PASCARD, M. Pierre PONGE, M. Grégory POURTOUT, M. Mohamed REZZOUKI, Mme Catherine RICHARD, Mme Nicole SARROUY, Mme Régine STOFFERIS, M. Rémy THOMAS, Mme Nelly TRICONNET, M. Philippe VERDOOLAEGHE.

Suppléants votants :
Mme Odile HUVIER, M. Bastien JULIEN, Mme Virginie LAPLAIGE, M. Frédéric LEFEVRE, M. Vincent LEVEQUE, M. Éric MORELLON.

Membres absents excusés :
Titulaires :
M. Alain ARNEFAUX, M. Hervé BILLOT, M. Régis BUREL, M. Patrick CHARBONNIER, Mme Aurélie COUDRAIN, M. Benoit DAVIN, M. Didier DUFAUD, M. Didier FOULON, Mme Laëtitia GALLOIS, M. Laurent GRUZON, M. Mathieu HOURDRY, M. Claude JACQUIN, M. François LEBARGY, M. Yves LEVEQUE, M. Sylvain LOGEROT, M. Jean-Luc MAGNIER, Mme Michèle PERRAUD, Mme Moon PICHAUREAUX, Mme Nathalie PIERRE, M. Stéphane PITTANA, M. Jean-Pierre POLIN, M. Antoine RENOUF, M. Guillaume RODIER.

Membres absents :
Titulaires :
Mme Catherine BELLEVILLE, Mme Rachida BOUHRAOUA, M. Didier HUBERT, M. Gilles JOURDAIN, Mme Juliette KNOBEL, M. Bertrand LAMICHE, M. Eric LEFRANC, M. Ludovic L'HERMITE, M. Benoit POINT, M. Claude ROBIN, M. Daniel SAROUL, M. Vincent VEROT.

Est nommé secrétaire de séance : M. Jean-Luc PANTOUX.

Objet : Rapports de contrôle financier 2025 des contrats de la délégation de service public	**N° 2026 11 01**

Le comité syndical,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-250202371-20261102-20261101-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026
Certifié par le Président

– Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R. 2222-1 à R. 2222-6,

- Vu le Code de la Commande Publique,

- Vu les contrats de délégations de service public, par voie d'affermage confiés à la société Véolia Eau pour la gestion des services d'eau potable :
⇨ Contrat de délégation de service public en date du 21 décembre 2016 confié pour une durée de 10 ans sur le territoire de Villers-Cotterêts ;
⇨ Contrat de délégation de service public en date du 27 février 2013 confié pour une durée de 15 ans pour le reste du territoire ;

- Considérant que par marché notifié le 26 octobre 2023, l'USESA a confié au groupement de bureau d'étude cabinet Bourgois / Actipublic l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission de contrôle et de suivi des contrats de délégation de service public dont le contrôle financier fait partie intégrante,

- Considérant l'obligation réglementaire de mettre en place une commission de contrôle financier des comptes publics produits par le délégataire,

- Considérant l'obligation réglementaire de contrôler annuellement les comptes produits par le délégataire,

- Considérant l'obligation de joindre les rapports de contrôle aux comptes de la collectivité,

- Considérant l'examen des rapports de contrôle par la commission de contrôle financier le 12 octobre 2026,

- Considérant l'avis favorable des membres du bureau sur les conclusions des rapports de contrôle le 12 octobre 2026,

Les membres du comité syndical, après avoir pris connaissance des rapports de contrôle financier des contrats de délégation de service public réalisés sur l'exercice 2025 et entendu l'exposé du Président, **DECIDENT après en avoir délibéré à l'unanimité, de :**

- **PRENDRE ACTE** des conclusions des rapports exposées en séance,

- **DIRE** que les rapports seront portés en annexe au compte financier unique 2025 de l'USESA,

- **AUTORISER** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE
U.S.E.S.A

Jean-Luc PANTOUX

Hugues DAZARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr